

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00492**

**CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - SPECTACLE DE CIRQUE DANS  
LES COMMUNES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 63

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,  
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,  
M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 24 novembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-2022117-D2022004920

Date de mise en ligne : 24 novembre 2022

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2022**

### **CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - SPECTACLE DE CIRQUE DANS LES COMMUNES**

Depuis mai 2019, Saint-Etienne Métropole s'est dotée d'une Charte de Coopération Culturelle, dont les objectifs sont multiples :

- affirmer l'identité de la Métropole en s'appuyant sur son potentiel culturel et patrimonial,
- promouvoir des actions collectives, mises en synergie des mutualisations,
- faciliter une complémentarité entre les actions culturelles communales et donner une visibilité accrue sur le territoire de la Métropole aux manifestations culturelles,
- favoriser l'interconnaissance des responsables de programmation, des artistes...

Chaque signataire de la Charte s'engage à :

- poursuivre et accentuer leurs politiques culturelles,
- soutenir et mobiliser les établissements et acteurs culturels pour qu'ils développent des initiatives s'inscrivant dans les objectifs de la charte,
- mettre en commun les résultats, enseignements ou questions posées par ces démarches dans une instance permanente de travail et d'échanges collectifs, tout en préservant et valorisant l'identité culturelle et les initiatives déjà développées localement.

Dans le cadre de la Charte de Coopération culturelle et suite à un appel à projet lancé par Saint-Etienne Métropole, 3 communes ayant signé la charte acceptent d'accueillir un spectacle de cirque en lien avec le «Festival des 7 collines».

Les trois communes disposant des caractéristiques techniques nécessaires au spectacle prévu par le festival sont :

- 1- la commune de Cellieu, dont le spectacle en 2022 a été annulé, accueillera un spectacle le week-end du 24 et 25 juin 2023 au stade. Ce projet est en collaboration avec la commune,
- 2- La commune de Farnay qui accueillera un spectacle le vendredi 07 juillet 2023 à 18h30 sur le terrain de la Loge du Trêve. Ce rendez-vous sera en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Pilat, en lien avec la programmation des « rendez-vous de mon parc »,
- 3- La commune de Genilac qui accueillera un spectacle le dimanche 02 juillet 2023 à 18h30 sur le complexe sportif du Felon.

Ces 3 manifestations sont ouvertes au public et gratuites.


Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association « les films de l'imparfait » dans le cadre du festival «les 7 collines», pour accompagner la mise en œuvre des spectacles dans les communes concernées.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement d'une subvention à hauteur de 10 000 €, à l'association « les films de l'imparfait » dans le cadre du festival « les 7 collines »,**
- **approuve la convention à intervenir avec l'association « les films de l'imparfait »,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget culture des exercices 2022.**

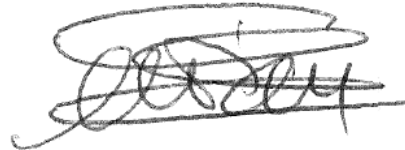
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Président,



**Gaël PERDRIAU**